

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM-GLAUDE, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents : Mr FOUCQUE

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives sur les budgets de la commune et de l'eau/assainissement nécessaires pour réajuster les deux budgets suite au calcul du coût et à la facturation du personnel de la commune affecté au service de l'eau/assainissement (entretien Step /réparations fuites / relevé de compteurs / facturation / réservoirs...). Le montant de ces frais s'élève à 30 104.95 €.

COUT DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION POUR LE SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT

3 agents techniques et 1 agent administratif de la commune rémunérés sur le budget principal interviennent pour le compte du budget annexe eau/assainissement (entretien Step /réparations fuites / relevé de compteurs / facturation / réservoirs...) : ce coût est déterminé selon les fiches individuelles du système de paie qui calcule le coût total de l'agent toutes charges comprises.

L'assemblée décide d'appliquer ces taux horaires pour facturer la prestation eau/assainissement.

TARIF EAU/ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir de l'année 2026, la compétence eau/assainissement sera reprise par la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024. En effet, le budget de l'eau/assainissement montre un déficit important en fonctionnement. Ceci est dû à la différence entre les mètres cubes facturés aux administrés et les quantités facturées par Véolia. De plus, des frais du personnel de la commune mis à disposition pour le service de l'eau doivent être imputés sur le budget de l'eau (environ 30 000.00 €).

Les nouveaux tarifs pour 2024 seront donc les suivants pour l'année 2024 : Eau : 1.90 € - Assainissement : 1.70 € - Taxe d'abonnement : 59.67 € - Location compteur : 9.00 €

L'assemblée précise qu'une augmentation supplémentaire devra être prévue pour l'année 2025 afin de combler complètement le déficit observé en fonctionnement sur le budget de l'eau/assainissement.

PROPOSITION TITULARISATION AGENT STAGIAIRE

Le Conseil Municipal décide de titulariser l'adjoint technique territorial, actuellement stagiaire, à compter du 01/02/2024.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE

Face aux crises climatiques, énergétiques et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur.

Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et la zéro artificialisation net d'ici 2050, la création de zones à faibles émissions, la protection forte de 10 % des espaces naturels, la renaturation des villes, la rénovation énergétique, la réduction de nos consommations d'énergie, la prévention des risques naturel... La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires aussi appelé « fonds vert » vise à aider dès 2023 les collectivités territoriales et leurs partenaires. La commune de Saissac, très impliquée dans la transition écologique, souhaite effectuer des travaux de rénovation énergétique et décide de faire une demande de subvention pour bénéficier de ce fonds vert pour l'année 2024 pour les travaux de remplacement de la chaudière à fioul de l'école primaire.

DEMANDE D'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARCELLES COMMUNALES PAR L'ASSOCIATION DES JARDINS PARTAGES DE L'AIGUEBELLE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association des jardins partagés de l'Aiguebelle qui souhaite établir un avenant à la convention de mise à disposition des parcelles communales établie le 09 décembre 2020. L'assemblée souhaite connaître le projet précis et défini quant à l'utilisation de ces parcelles car elles constituent une surface importante (surface doublée par rapport à la convention initiale). Cette demande sera donc à l'ordre du jour du prochain conseil municipal si l'association transmet les informations demandées.

CHARTRE DE L'ARBRE ET DU PAYSAGE PROPOSEE PAR LE DEPARTEMENT DE L'AUDE

Après lecture de la charte de l'arbre et du paysage proposée par le Département de l'Aude, le Conseil Municipal ne souhaite pas pour le moment approuver cette charte. En effet, il apparait beaucoup de contraintes pour la respecter.

QUESTIONS DIVERSES

- Reconduction de la convention de mise à disposition par la commune de l'agent technique chargée de la cantine, l'alae et le ménage de l'OIT
- Signature d'une convention entre la commune et la DREAL pour l'installation d'un pluviomètre
- Lecture d'un courrier de refus de Réseau11 nous informant qu'ils ne feront pas de geste commercial pour les fuites d'eau des administrés imputées à la commune.
- Encore quelques travaux nécessaires avant de mettre le local situé à la ZA de la Bourdette à disposition des associations du village.
- Le projet de construction du nouvel EHPAD à Pratmoulis avance, le plan de financement a été adopté. Ce projet est subventionné à hauteur de 43.20 % par le Département de l'Aude et l'ARS. L'assistance à maîtrise d'œuvre a été lancée.
- Deux délibérations sont prises afin de régulariser des créations et corrections de certaines rues auprès du cadastre de Carcassonne.

- Le Conseil Municipal décide de formuler certaines remarques concernant un projet de permis de construire déposé en mairie pour l'installation d'un container maritime.
- Un point sur les médiévales 2024 est fait par Mme Josette FRANCOIS : envoi à l'ensemble des conseillers par mail des 4 prestataires susceptibles d'intervenir pendant les médiévales avec le descriptif des animations proposées par chacun afin de faire un choix.
- Un concert de la « Lyre Reveloise » (50 musiciens) est prévu au Centre Culturel le week end de Pentecôte (en même temps que Festirando)
- Une rencontre régionale d'escrime est susceptible d'être programmée dans la commune. Un rendez-vous est prévu début février pour confirmer cette programmation.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00

Le Maire,

